

↳ Répondre ▾ → Transférer ▾ Commenter

07/04/2023 à 09:15

De snia-ouest-ads-bf - DGAC/AUTRES <snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr> ☆

Sujet **TR: Votre demande n°19502**

Pour guillaume.lemaire@loiret.gouv.fr <guillaume.lemaire@loiret.gouv.fr> ☆

> Commentaire(s)

De : robot-obstacles-bf <robot-obstacles-bf@aviation-civile.gouv.fr>

Envoyé : jeudi 6 avril 2023 17:45

À : snia-bf ADS - Département SNIA-Ouest <snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr>

Cc : snia-bf ADS - Département SNIA-Ouest <snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr>

Objet : Votre demande n°19502

Bonjour M. Lemaire,

Votre projet associé à la demande n°19502 n'est soumis à aucune servitude aéronautique et/ou radioélectrique gérée par la direction générale de l'Aviation civile.

Au regard de ses caractéristiques (rappelées dans le tableau récapitulatif ci-joint), il ne constitue pas un danger pour la circulation aérienne civile.

J'émet donc un avis favorable.

Si l'accord du ministère de Armées est requis au titre des servitudes des installations militaires, je vous invite à consulter également ses services.

Cordialement,

Pour le directeur général de l'Aviation civile, le directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire

Philippe Barnola

Merçi de ne pas répondre à ce message généré automatiquement et d'utiliser, pour tout échange, le formulaire de contact disponible sous

<https://guichet-unique-obstacles-aviation-civile.gouv.fr/contact>



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Service national d'ingénierie aéroportuaire
Construire ensemble, durablement